

CRITÈRES POUR LE STAND D'EXPOSITION

Le stand d'exposition doit être soit réutilisable dans son ensemble, soit démontable en éléments réutilisables. Les matériaux dérivés du bois ne sont admis que lorsqu'ils correspondent au moins aux critères E1. La préférence est accordée aux couleurs et laques à base de matières premières naturelles, les couleurs acryliques sont acceptées.

Pour l'éclairage du stand, nous recommandons un maximum de 12W/m² et des ampoules à faible consommation d'énergie. Les revêtements de sol tolérés sont le linoléum, le bois, la pierre naturelle ou d'autres matériaux naturels, ou encore des produits en polyéthylène et des tapis munis du label GuT.

Les bannières ne seront ni en PVC ni en polyester à enduit vinylique. La préférence est accordée aux bannières en papier et en lin. Des panneaux ou des tableaux publicitaires imprimés sur du bois sont également à recommander. L'emploi de matériaux composites (p.ex. plaque DIBOND, Forex, Gatorform, Kapa, Foam,...) est déconseillé. L'impression des bannières devrait être confiée à une imprimerie qui limite l'emploi de solvants organiques, notamment de l'alcool isopropylique, et qui utilise des couleurs végétales ou de l'encre à base d'eau.

Il faut éviter les déchets, et les déchets qui existent seront éliminés essentiellement par les exposants eux-mêmes. Les couverts, assiettes et gobelets jetables ne sont pas admis. Les matériaux suivants ne sont pas tolérés sur le stand: CPV, matériaux composites, laques et colles à base de solvants organiques.

Dans la mesure où les déchets sont inévitables, ceux-ci doivent faire l'objet d'une collecte séparée en vue d'un recyclage approprié. Avant le montage des stands, les organisateurs renseigneront les exposants sur les emplacements des conteneurs pour le papier, le verre, les déchets organiques etc. Les déchets dangereux et toxiques doivent être séparés des autres déchets et déposés au centre de collecte de déchets toxiques (Superdreckskscht).